

Le 27 février 2014

L'honorable Pierre Poilievre, député
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Député,

Je vous écris au nom des 160 000 membres du personnel enseignant de l'Ontario pour vous faire part de certaines préoccupations concernant le projet de loi C-23, *Loi sur l'intégrité des élections*. Si certains volets de la loi nécessitent peut-être une mise à jour, plusieurs aspects du projet de loi nous préoccupent.

Avant d'exposer nos préoccupations particulières, je tiens à souligner que le processus utilisé pour cette mesure législative est en soi troublant. Il serait plutôt ironique qu'un projet de loi intitulé *Loi sur l'intégrité des élections* soit adopté à la hâte par le Parlement d'une façon qui étouffe les débats. En tant que membres du personnel enseignant, nous préparons les élèves à participer à part entière à la vie citoyenne, notamment en exerçant leur droit de vote lorsqu'elles et ils en ont l'âge. Nous leur parlons de la valeur de notre système politique, qui accorde ce droit à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. La réduction des débats sur cette loi essentielle à la protection de la démocratie contredit les valeurs mêmes que nous inculquons à nos élèves.

Je veux faire ressortir trois aspects particuliers du projet de loi au nom du personnel enseignant. Premièrement, l'élimination du système de recours à un répondant risque de priver des électrices et électeurs de leur droit de vote. Étant donné que le droit de vote est un droit tellement essentiel, les dispositions qui empêchent certaines Canadiennes et certains Canadiens de l'exercer sont problématiques. De nombreuses personnes ne possèdent peut-être pas le type d'identification proposé dans le projet de loi. Le système actuel les a bien servies et, selon nous, devrait être maintenu. L'objectif devrait être d'accroître la participation de l'électorat, et il faudrait éviter les mesures qui risquent de la réduire.

Deuxièmement, le retrait du commissaire aux élections fédérales du bureau du directeur général des élections nous préoccupe. À l'heure actuelle, le directeur général des élections relève du Parlement. Selon les modifications proposées dans le projet de loi, le directeur des poursuites pénales rendrait des comptes au Procureur général (poste du Cabinet), et non au Parlement. Compte tenu des récentes enquêtes sur les appels automatisés et l'entrave à l'exercice du droit de vote pour certains membres de l'électorat, il est d'autant plus important qu'Élections Canada soit doté de pouvoirs d'enquête plutôt que de pouvoirs réduits, et que des comptes soient rendus au Parlement, et non au Cabinet.

La dernière préoccupation du personnel enseignant a trait à l'élimination du rôle de diffusion que joue Élections Canada. Cet organisme joue un rôle crucial en encourageant les citoyennes et citoyens à voter. Son rôle ne devrait pas être limité à indiquer l'horaire et les lieux de scrutin. Depuis de nombreuses années, les enseignantes et enseignants de l'Ontario apportent leur appui à cet égard en soutenant divers programmes qui visent à encourager les élèves à se renseigner sur le gouvernement pour se préparer à exercer leur droit de vote. Nous le faisons de façon non partisane, par l'entremise du curriculum et de plusieurs programmes novateurs, comme Vote étudiant. En fait, Élections Canada et Élections Ontario ont parrainé ou soutenu un certain nombre de programmes utiles pour les élèves. Le libellé actuel du projet de loi risque de restreindre toutes les activités de diffusion et d'empêcher Élections Canada de jouer ce rôle essentiel. Cela pourrait limiter la participation des plus jeunes membres de l'électorat canadien, tout comme celle d'autres groupes. Nous demandons que ces restrictions soient éliminées du projet de loi proposé et que le rôle de diffusion d'Élections Canada soit rétabli.

En terminant, j'espère que la mise en œuvre des suggestions et modifications qui précèdent fera l'objet d'un examen attentif. Au nom du personnel enseignant de l'Ontario, j'attends votre réponse avec intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,



Julie Pauletig

cc : Le très honorable Stephen Harper, C.P., député, premier ministre du Canada
L'honorable Thomas Mulcair, chef du Nouveau Parti démocratique
Justin Trudeau, chef du Parti libéral
Joe Preston, président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)
Bureau de la FEO